L'ADMINISTRATION DEMANDE UNE MUTATION DISCIPLINAIRE POUR Pierre, un blâme contre Benoit : il faut faire reculer le ministre

Restons déterminé.es pour la défense de nos camarades, de nos missions et de nos conditions de travail !

Mardi 15 septembre 2026, la CAP de l'inspection du travail s'est réunie, saisie de demande de sanctions disciplinaires contre Pierre et Benoît, représentants syndicaux ayant défendus le sens de nos missions et les conditions de travail des agent.e.s en Isère.

A Paris, plus de 300 personnes étaient mobilisées et en grève, devant la tour Olivier de Serres (siège de la DRH), en soutien à nos collègues contre la répression syndicale et pour la défense de nos conditions de travail. Sur l'ensemble du ministère, l'appel à la grève a été bien suivi, montrant le soutien des collègues même lorsqu'il ne leur était pas possible de se déplacer à Paris. En Isère, 80% des agent.e.s de contrôle du département et 85% des AUC du site de Grenoble étaient en grève, mais également des agent.e.s des autres services. Ces seuls chiffres démontrent toute la fausseté du portrait dressé de Pierre et Benoit comme facteurs de division du collectif de travail.

Des collègues des services du ministère du travail sont venus de toute la France. Les collègues grévistes de l'Isère ont pris la parole pour dénoncer l'injustice de voir ce jour en CAP les collègues les plus dévoués au service public, toujours disponibles pour aider leurs collègues, et parler de la grève reconductible qui dure depuis plus d'une semaine.

Plusieurs représentant.es des signataires de la tribune de soutien ont pris la parole devant le lieu de la CAP : Confédération et UFSE CGT, Union syndicale Solidaires, CNT-SO, syndicats SUD, délégation de député.es de la France insoumise, NPA-R et NPA-A, Association Henri Pézerat, AVFT…

Cette mobilisation massive montre que Pierre et Benoit ne sont pas isolés. Elle montre la détermination des agent.e.s du ministère, des organisations syndicales, des partis politiques de gauche et de la société civile à lutter contre la répression antisyndicale, pour l'abandon des poursuites visant Pierre et Benoit, pour la défense de l'inspection du travail.

Malgré ce soutien massif, l'administration continue de dérouler sa politique de répression et propose pour Pierre une mutation disciplinaire ! Aucun syndicat ne s'est prononcé pour une telle sanction, lors de la CAP. Nos organisations syndicales ont évidemment voté CONTRE ; la représentante de la CFDT s'est abstenue. **L'avis de la CAP est donc réputé « rendu » sans majorité favorable à cette proposition de sanction scandaleuse que le Ministre ne doit pas suivre !** Ce serait une sanction très lourde pour notre camarade, pour tous les collègues qu'il soutient au quotidien et pour tout le collectif de travail qu'il contribue largement à animer.

Pour Benoît, la sanction demandée est un blâme. C'est déjà trop au regard du vide sidéral du dossier, mais, mais cela montre que la mobilisation a porté ses fruits : l'administration a dû reculer et a de fait désavoué les directions départementale et régionale à l'origine de ces procédures. .

Alors même que les dossiers disciplinaires sont rédigés pour des faits largement similaires dans un contexte commun de pénurie d'effectifs générateur de tensions, ces sanctions distinctes ne permettent absolument pas de conclure à l'objectivité des sanctions comme voudrait le faire croire l'administration. Si c'est Pierre qui est aujourd'hui le plus lourdement menacé c'est parce qu'il est agent de contrôle dans l'UC de la RUC contre laquelle un signalement de harcèlement moral discriminatoire a été déposé. Ainsi l'administration fait le choix de défendre des pratiques managériales pathogènes plutôt que de protéger les agents ayant dénoncé ses méthodes.

Nous ne laisserons pas l'administration faire un exemple avec Pierre, en laissant croire que les propositions de sanctions sont individualisées. Nous ne sommes pas dupes.

La lourdeur des sanctions envisagées démontre la détermination du Ministère à s'en prendre à nos organisations syndicales et à vouloir mettre au pas les agent.es de l'inspection du travail. Cette procédure disciplinaire dont le caractère de représailles antisyndicales ne fait aucun doute est assumée ! Nous devons réagir par une solidarité active pour préserver nos collectifs de travail déjà ravagés par les risques psychosociaux comme le démontre le rapport APTEIS. !

Durant toute cette journée, nos collègues, leurs défenseurs syndicaux, leurs témoins et leur conseil juridique ont mis en évidence les dégâts provoqués par le management délétère en cours en Isère. Alors que le rapport de l'inspecteur du travail saisi dans le cadre du DGI a conclu à des manquements de la part de la direction à ses obligations de sécurité, il appartient désormais à l'administration de prendre ses responsabilités.

Au cours des prochaines semaines, nous restons déterminé.e.s à obtenir l'abandon des poursuites contre nos collègues en mettant en œuvre l'ensemble moyens de mobilisation et juridique/judiciaire pour mettre l'administration face à ses responsabilités.

Nous ne lâcherons pas !

Nous invitons les agent.es dans les prochains jours à se rassembler en assemblée générale pour envisager les modalités d'action pour augmenter le rapport de force et faire reculer le ministère :

- **Par la grève et des rassemblements en soutien à nos collègues, en élargissant partout la solidarité interprofessionnelle locale**

- **Discuter la suspension sur mot d'ordre syndical national appuyé localement des saisies des interventions dans SUIT, des statistiques « PNA », et le boycott des intérims tant que le Ministre, qui doit prendre la décision finale, n'a pas accepté de recevoir une délégation de l'intersyndicale.**

- **A interpeller le ministre lors de ses déplacements**

- **A interpeller les hiérarchies en réunions de service sur l'absence de réponse du Ministère diagnostic pointant l'édifiante situation de RPS maximal au sein du ministère et à se retirer des réunions de services dans toutes les situations où ils et elles estiment que leur santé est en danger**